



# PRÉFET DU FINISTÈRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Quimper, le 6 septembre 2023

### **Passage d'un nuage de particules issu du Sahara : information et recommandation sur les pollutions atmosphériques par particules fines associées**

En raison des prévisions de dégradation de la qualité de l'air ambiant, le préfet du Finistère, **a activé jusqu'à minuit, la procédure d'information et de recommandations suite à un nuage de poussière en provenance du Sahara**. Cet épisode de pollution est imputable à la combinaison avec des conditions météorologiques favorables à l'accumulation de polluants dans l'atmosphère.

En conséquence et à titre préventif, le préfet, recommande de **respecter les consignes suivantes** :

#### **Concernant les recommandations sanitaires :**

- Pour les personnes vulnérables ou sensibles\* :
  - en cas de gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès d'un professionnel de santé ;
  - privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort ;
  - prenez conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement médical doit être adapté le cas échéant.
  - évitez les zones à fort trafic routier, aux périodes de pointe ;
  - privilégiez les activités modérées.
  
- Pour la population générale :
  - en cas de gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès d'un professionnel de santé ;
  - privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort ;
  - réduisez, voire reportez, les activités physiques et sportives intenses (qui obligent à respirer par la bouche), dont les compétitions.

### **Contact presse**

#### **Bureau de la communication interministérielle**

Tél : 02 90 77 20 23 / 02 90 77 20 21

Mél : [pref-communication@finistere.gouv.fr](mailto:pref-communication@finistere.gouv.fr)

**Concernant les conditions de trafic :**

- **adoptez une conduite souple et modérez votre vitesse. Il est conseillé de ne pas dépasser la vitesse de 90 km/h sur les 2 x 2 voies du réseau** . Cette mesure est indiquée aux usagers de la route au travers des panneaux à message variable (PMV), dans la mesure de leur disponibilité.
- Évitez l'utilisation de la voiture en solo en recourant aux transports en commun et au covoiturage ;
- Pour les personnes vulnérables ou sensibles à la pollution, l'usage du vélo ou la marche à pied sont déconseillés ;

**Le préfet rappelle également qu'il convient de maintenir les pratiques habituelles de ventilation et d'aération (la situation ne justifie pas des mesures de confinement) et de ne pas aggraver les effets de cette pollution en s'exposant à des facteurs irritants supplémentaires : fumée de tabac, utilisation de solvants en espace intérieur, exposition aux pollens en saison, ...**

**L'ensemble des mesures prises par secteur d'activité sont à retrouver sur [www.finistere.gouv.fr](http://www.finistere.gouv.fr)**

***Sources d'information complémentaires***

- sites internet des Associations agréées pour la surveillance de la qualité de l'air (AASQA), agences régionales de santé (ARS), des préfetures de département ;
- pour prendre connaissance de l'évolution de l'épisode, rendez-vous sur le site [www.airbreizh.asso.fr/](http://www.airbreizh.asso.fr/)
- pour plus d'information sur les recommandations sanitaires, rendez-vous sur le site [www.bretagne.ars.sante.fr/](http://www.bretagne.ars.sante.fr/)